NOTE D'INFORMATION

CDM LIQUIDITES

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18132 en date du 04/12/2018.

Directeur
Hicham ELALAMY

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

IJ RH ME

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Téléphone : 05 22 45 39 39
Casablanca

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

ME

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CDM LIQUIDITES**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000036154**
- Date et référence de l'agrément : **10/12/2007, AG/OP/120/2007**
- Date de création : **22/06/2000**
- Siège social : **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **20,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** représenté par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **Crédit du Maroc** représenté par **Monsieur BALDOMERO VALVERDE** en sa qualité de **Président du Directoire**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
CREDIT DU MAROC	Responsables d'agences du réseau du Crédit du Maroc

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représentée par **NAWFAL AMAR**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

ME

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OCT**
- Sensibilité min : **0.5 (Exclu)**
- Sensibilité max : **1.1 (Inclus)**
- Indice de référence : **80% MBI CT + 20% MBI MT**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 L'investissement dans des OPCVM « Obligations moyen et long terme » n'excédera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Enfin, le fonds pourra investir en obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **6 à 12 MOIS**
- Souscripteurs concernés : **Personnes physiques et morales**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **21/07/2000**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée chaque jour ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux du Crédit du Maroc et publication dans la presse économique hebdomadairement.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - ✓ **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Crédit du Maroc.**
 - ✓ **Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
 - ✓ **Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
 - ✓ **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré de 8h à 16h, aux agences et siège social du Crédit du Maroc et exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★ AMC

ME

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **3%**

 - Commission de rachat maximale :
 - **1.5%**

- Frais de gestion :
 - **1%. L'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais de publications	20 000 DHS
2-Commissaire aux comptes	20 000 DHS
3-Commission AMMC	0.030%
4-Dépositaire	0.15%
5-Maroclear(Comission de gestion du compte émission)	4000 DHS ANNUELLE
6-MAROCLEAR (Droit d'admission)	0.0075% si actif inférieur à 100 millions
MAROCLEAR (Droit d'admission)	0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions
MAROCLEAR (Droit d'admission)	0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard
MAROCLEAR (Droit d'admission)	0.0001% si actif supérieur à 1Milliard
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion-1-2-3-4-5-6

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

ME